

17 – Exploitation du réseau de transport en commun de voyageurs de l'agglomération nantaise – Délégation de service public – Choix du délégataire – Approbation de la convention de délégation de service public

Groupe communiste – Raymond LANNUZEL (Nantes)

Monsieur le président, chers collègues,

Les élus communistes approuvent les termes du renouvellement de la convention de DSP pour l'exploitation du réseau de transports collectifs de l'agglomération. La politique portée par Nantes Métropole a permis un fort développement de l'offre fondé sur des objectifs de fréquentation ambitieux. Les résultats montrent une forte augmentation de la fréquentation globale des usagers de la SEMITAN comme en témoignent les chiffres d'évolution du nombre de voyages par habitant depuis 2001.

Naturellement, cette politique ambitieuse a eu pour corollaire une évolution des charges particulièrement sensible, c'est le prix à payer du service public et je pense qu'ici nous pouvons tous nous féliciter du choix de cette politique de développement de nos transports en commun. Ainsi l'évolution de la contribution financière globale de Nantes Métropole est constante ces dernières années et c'est ce qui a permis une politique d'investissements audacieuse.

Si nous partageons l'idée que la courbe des investissements ne saurait se poursuivre dans les mêmes proportions – l'essentiel des réalisations de lignes en site propre étant réalisé – il nous faudra cependant faire face au besoin de modernisation du réseau et de renouvellement du matériel roulant. Nous souhaiterions d'ailleurs à cet égard que nous puissions

réaffirmer ici l'engagement de Nantes Métropole au renouvellement des rames de trams 1^{ère} génération. Pour cela, nous partageons l'objectif d'un confortement des engagements de Nantes Métropole avec un plan d'investissements et avec l'évolution de l'offre. Nous avons déjà souligné ici l'intérêt que nous portions aux lignes « Chronobus », à leur extension à terme et au développement du réseau bus dans une vision de service public sur tout le territoire communautaire.

Nous partageons également les objectifs assignés au délégataire en terme de développement de la fréquentation et des recettes de trafic. Qu'il me soit cependant permis d'attirer votre attention sur l'évolution des tarifs. Nous avons indiqué ici lors de la délibération sur leur augmentation à compter du 1^{er} juillet 2009 que cette évolution devait impérativement être liée à une politique d'investissements et de développement de l'offre. Et nous avons ajouté qu'elle devait rester exceptionnelle. Aussi nous souhaitons que toute nouvelle augmentation soit maîtrisée et justifiée par notre politique d'investissements ainsi que par une démarche d'amélioration de la performance du réseau.

Pour conclure je voudrais enfin souligner que si les négociations avec le délégataire ont permis de réduire l'évolution de la contribution financière de Nantes Métropole pour 2010-2016 tout en prévoyant une augmentation forfaitaire de + 18 % sur cette période, cette évolution doit permettre à la SEMITAN d'intégrer une politique sociale soutenue en faveur des salariés. La qualité du dialogue social de notre délégataire est en effet pour nous une condition du développement de ce service public.

Je vous remercie de votre attention.